

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
COMITE SYNDICAL du 17 septembre 2020**

DELIBERATION N°17/2020

REÇU LE

24 SEP. 2020

Objet : Indemnités de fonction du Président

Sous-préfecture de Langon

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à dix-sept heures, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 9 septembre 2020

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France	✗	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean	✗	DELBARY	Aline	
MAULUN	Frédéric	✗	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	✗	LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	✗	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	✗
LHOMET	Sylvie	✗	ZIMMERLICH	Julia	
LURTON	Thierry	✗	CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène	
CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES					
QUENNEHEN	Vincent	✗	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	✗	YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc		DA COSTA	Laëtitia	✗
FAVRE	Emmanuelle	✗	KOUTCHOUK	Harrag	✗
COTSAS	Pierre	✗	SEVAL	Pierre	✗
BAGOLLE	Céline	✗	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	✗	ROUGIER	Frédéric	✗
HARRIS	Anne	✗	SCHOMAECKER	Denise	✗
ZEFEL	Nathalie	✗	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	✗	CHAZALLET	Patrice	✗
MARTRET	Marion		DELPONT	André	
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain	✗	MONNERIE	François	✗
PAGÈS	Bernard	✗	LAFON	Maryvonne	✗
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	✗	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 28

Délégués excusés en cours de séance : 0 (nom – heure de départ)

Délégués représentés : 2 pouvoirs

de Alain BOIZARD à Bernard PAGÈS

de Luc MOREAU à Emmanuelle FAVRE

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir - heure)

Vu l'article 96 de la loi « Engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique » en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020.

Considérant les taux applicables au PETR du Cœur Entre-deux Mers :

POPULATION	Taux en %
	Président
De 100 000 à 199 999 habitants	35.44

Considérant que les indemnités maximales votées par le Comité syndical pour l'exercice des fonctions de Président sont déterminées par décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indique brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'attribuer des indemnités mensuelles de fonction, correspondant à :

Nom Prénom	Fonction	Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.	A compter du
Alain MONGET	Président	20,83	18 septembre 2020

à Monsieur Alain MONGET, Président du PETR, à compter du 18 septembre 2020, une indemnité mensuelle de fonction de Président du PETR, correspondant à 20,83% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

- de prélever le montant de la dépense correspondante sur les crédits prévus à la section de fonctionnement du Budget principal du PETR.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré le 17 septembre 2020

Le Président,

The image shows a handwritten signature in dark ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'PETR du Cœur Entre-deux-Mers' around the perimeter and a central emblem. The signature is written in a cursive style.

Alain MONGET